

L'assassinat d'une Française en 2007 au Burundi reste non élucidé

Action contre la Faim, 30 novembre 2014
 14 ans après l'assassinat d'Agnès Dury au Burundi : Quelle volonté que justice soit faite ? Le 31 décembre 2007, Agnès Dury était assassinée à Ruyigi au Burundi suite à une attaque à main armée contre un véhicule d'ACF. Aujourd'hui après près de 4 ans d'instruction, les deux enquêtes, française et burundaise, semblent dans une impasse. Les circonstances de ce drame et ses raisons ne sont toujours pas élucidées. Les parties civiles - la famille d'Agnès Dury, Aude Staine et Action contre la Faim - déplorent des retards injustifiés, des approximations et l'absence de réactivité et d'initiative tant de la procédure française que burundaise jusqu'à présent. La gravité de ces faits, perpétrés à l'encontre d'humanitaires, impose que toutes les investigations soient menées afin de faire toute la lumière sur ce drame.

La visite au Burundi de François Danel, Directeur général d'ACF et de Sylvère, la sœur d'Agnès Dury, a pour double objectif :- de rendre hommage à la victime, 4 ans après les faits, en retournant sur place pour organiser la construction d'une stèle à Ruyigi en vue de la pose d'une plaque à la mémoire d'Agnès ; - de redemander urgemment, tant à l'Etat burundais qu'à l'Etat français, qu'une instruction volontaire et efficace soit conduite. Une enquête burundaise partielle Les parties civiles sont toujours dans l'attente de voir l'enquête burundaise conduite avec sérieux et construite sur la base de preuves solides et fiables, et qui mène à l'identification des personnes ayant organisé et commis ce crime. Elles souhaitent connaître les raisons ayant mené à un tel attentat. De nombreux éléments ont démontré l'empressement des autorités à clore ce dossier alors que les éléments portés au dossier sont excessivement faibles. La reprise du dossier par le Substitut général près de la Cour Suprême, Nicodème Gahimbare, est un élément encourageant. Il s'est notamment engagé auprès de François Danel et de Sylvère Dury à investiguer l'ensemble des pistes ainsi qu'à mener une enquête en toute objectivité sur les dysfonctionnements observés dans la conduite de la procédure burundaise pendant ses 15 mois d'existence entre janvier 2008 et avril 2009. Une procédure française qui excelle par son manque d'exemplarité Du côté français, si l'information judiciaire a été conduite très efficacement lors des premiers mois, l'inertie du juge d'instruction et des lenteurs incompréhensibles ont gravement entaché la recherche de la vérité depuis lors. De plus, une double erreur judiciaire a été commise en 2011 rendant impossible l'expertise de l'arme saisie, et potentiellement de toutes les autres. Les parties civiles considèrent que les autorités françaises ne se sont pas données les moyens de parvenir à une collaboration satisfaisante avec la justice burundaise. Les parties civiles ont dû contourner cette difficulté en mettant en place une collaboration renforcée avec l'ambassade de France au Burundi qui assure un excellent suivi technique du dossier. Néanmoins, cela ne saurait remplacer la nécessaire collaboration entre la justice française et la justice burundaise. Les parties civiles demandent donc une totale implication dans le dossier et une volonté politique véritable pour que la vérité soit faite sur ce crime odieux.